

# VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

91240 ESSONNE

CANTON DE BRETIGNY-SUR-ORGE

☎ 01.69.80.29.29

**DIRECTION DES SOLIDARITES**

**DÉCISION N° 2023- 296**

**Objet : Convention de partenariat NUTRI'WAY avec le Comité Départemental de l'Essonne de la Ligue contre le cancer**

Le Maire de Saint-Michel-sur-Orge,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23 ;

**VU** la délibération du Conseil municipal n°2023-242 du 28 septembre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire ;

**VU** le projet Nutri'Way proposé par le comité départemental de l'Essonne de la ligue contre le cancer ;

**CONSIDERANT** la volonté d'un partenariat avec la Ligue contre le cancer pour la prévention et la sensibilisation en proposant des ateliers mensuels d'éducation à la santé nutritionnelle ;

**CONSIDERANT** l'intérêt de proposer des paniers de fruits et légumes et ateliers de cuisine aux familles issues des quartiers prioritaires ;

**DÉCIDE** de signer la convention de partenariat Nutri'way avec le comité départemental de l'Essonne de la Ligue contre le cancer, domiciliée rue de Bligny, BRIIS SOUS FORGES (91640) sans contrepartie financière.

Fait à Saint-Michel-sur-Orge, le

17 NOV. 2023

Le Maire,



Sophie RIGALT

*Publication en ligne le*

17 NOV. 2023

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.*